



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2015
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 368^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 10 février 2015, à 10 heures

Président par intérim : M. Eliasson (Vice-Secrétaire général)

Président : M. Seck (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Point sur les faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du comité

Projet de programme de travail pour 2015

Rapport sur la Conférence internationale des gouvernements locaux et de la société civile à l'appui des droits des Palestiniens, tenue à Séville les 2 et 3 décembre 2014

Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, qui doit se tenir au Caire les 23 et 24 février 2015.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-01756X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour (A/AC.183/2015/L.1)

1. *L'ordre du jour a été adopté.*

Élection du Bureau

2. Le président temporaire invite le Comité à examiner les candidatures aux postes de Président, Vice-Président et Rapporteur du Comité.

3. **M. Lasso Mendoza** (Équateur) propose la candidature de M. Seck (Sénégal) pour la réélection au poste de Président, celle de M. Tanin (Afghanistan), de M. Reyes Rodríguez (Cuba), de M. Percaya (Indonésie), de M. Emvula (Namibie) et de M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) pour la réélection aux postes des cinq Vice-Présidents, et celle de M. Grima (Malte) pour la réélection au poste de Rapporteur.

4. **M. Raja Zaib Shah** (Malaisie) appuie les candidatures proposées.

5. *M. Seck (Sénégal), M. Tanin (Afghanistan), M. Reyes Rodríguez (Cuba), M. Percaya (Indonésie), M. Emvula (Namibie), M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) et M. Grima (Malte) sont élus par acclamation.*

6. *M. Seck (Sénégal) assume la présidence.*

7. **M. Eliasson** (Vice-Secrétaire général), intervenant au nom du Secrétaire général, déclare que le Comité, qui se trouve dans sa quarantième année, est digne d'éloges pour son inlassable activité. L'Assemblée générale avait fait de 2014 l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, dans le but de catalyser l'action dans le monde entier sur la question de Palestine, dans le contexte des négociations de paix directes que les États-Unis étaient alors en train d'organiser. Au lieu de cela l'année a été terrible pour toutes les parties. Les pourparlers ont échoué et la violence a empiré. À Gaza, les hostilités entre Israël et groupes armés palestiniens ont coûté la vie à près de 2 200 Palestiniens ainsi qu'à 72 Israéliens. Gaza demeure une terre de désolation, soumise au blocus, où la souffrance humaine est grande. À ce titre il exhorte les donateurs à honorer les engagements de reconstruire Gaza qu'ils avaient pris à la Conférence du Caire pour la Palestine et la reconstruction de Gaza, qui s'est tenue en octobre 2014. La violence a également submergé la Cisjordanie, y-compris Jérusalem-Est, et Israël.

L'hostilité croissante et les provocations à Haram al-Charif, autour du Mont du Temple, menaçaient d'enflammer les tensions religieuses dans la région, et au-delà.

8. Il est regrettable que les parties au conflit aient pris des mesures unilatérales qui ont renforcé leur méfiance mutuelle et les ont éloignées de la perspective d'un règlement négocié. Elles sont instamment priées de s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver encore la situation et de faire preuve de l'autorité nécessaire pour prendre et mettre en œuvre les décisions difficiles qui les attendent. La communauté internationale porte aussi une part de responsabilité dans l'incapacité collective à faire progresser une solution politique. Le système des Nations Unies, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme, le Comité et les autres organes concernés doivent s'efforcer de ranimer les négociations en vue d'une solution à deux États. Alors que la région toute entière fait face à la menace du terrorisme et de la violence extrémiste, il est crucial de résoudre le conflit dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

9. Les États Membres et les groupes régionaux, notamment la Ligue des États arabes, intensifient leurs recherches d'une voie qui permette de sortir de l'impasse. L'engagement du Quatuor et d'autres parties prenantes offre une chance d'aborder en 2015 des questions qui paraissent insolubles. Il appelle le Comité à déployer tous ses efforts pour permettre aux Palestiniens d'exercer leurs droits inaliénables et réitère l'engagement des Nations Unies de contribuer à réaliser une paix juste et durable, de mettre fin à près d'un demi-siècle d'occupation et d'établir un État de Palestine souverain et indépendant, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

10. **Le Président**, intervenant en sa qualité de représentant du Sénégal, déclare que le Comité a une fois de plus manifesté sa foi dans son pays. Il réaffirme la pleine détermination de son gouvernement à aider les Palestiniens à exercer leurs droits légitimes. La présence du Vice-Secrétaire général démontre l'importance que le Secrétaire général attache au Comité ainsi qu'à une résolution juste et pacifique de la question de Palestine. À cet égard, il rappelle la participation du Secrétaire général aux activités de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien en 2014. En fait l'appui des Nations Unies aux efforts politiques et diplomatiques internationaux visant à aiguiller Israël et la Palestine vers la voie du

dialogue date de 1945, lors de la création de l'organisation. C'est dans cet esprit, et dans l'espoir de stimuler les possibilités de parvenir à une solution pacifique au conflit, que l'Assemblée générale a fait de 2014 l'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Le Comité a organisé 17 événements dans le cadre de l'Année, notamment des conférences au Caire, à Quito, à Genève, à Ankara et à Séville. De concert avec la Mission de l'État de Palestine, il a aussi organisé des activités pour faire mieux connaître la culture florissante de la Palestine.

11. En dépit des efforts de la communauté internationale, la situation dans le Territoire palestinien occupé, la bande de Gaza et Jérusalem-Est demeure critique, tandis que des millions de réfugiés palestiniens vivent dans des conditions déplorables en Jordanie, Libye et Syrie; une solution pacifique, qui avait paru possible au début de 2014, semble devenir chaque jour un peu plus inaccessible. Néanmoins, le Comité ne désespère nullement de sa mission. Conformément à son mandat, qui a été renouvelé par l'Assemblée générale en novembre 2014, le Comité continuera d'exhorter tous les membres de la communauté internationale à assumer leurs responsabilités communes concernant l'édification d'une paix durable dans la région. À cet effet, le Comité tiendra des réunions au Caire, à La Haye et à Moscou et organisera un événement en commun avec l'Organisation de coopération islamique. Les difficultés sont grandes, mais avec la détermination de tous, l'établissement d'un État de Palestine souverain pourrait devenir réalité.

12. **M. Mansour** (Observateur pour l'État de Palestine) exprime la reconnaissance de sa délégation envers les Nations Unies pour leur appel hautement moral à la levée du blocus de Gaza et pour leur soutien aux droits du peuple palestinien. Il observe que le président de l'Autorité palestinienne rencontre ce même jour le premier ministre de la Suède, la patrie du Vice-Secrétaire général, et accueille avec satisfaction la décision courageuse du gouvernement suédois de reconnaître l'État de Palestine.

13. Il dit espérer qu'en 2015, conformément à la volonté de la communauté internationale, le Conseil de sécurité adoptera et s'efforcera de faire appliquer une résolution sur la question de Palestine qui comporterait trois éléments essentiels. Premièrement, la résolution devrait définir un horizon temporel pour la fin de l'occupation israélienne de la Palestine. Deuxièmement, il conviendrait qu'elle définisse les

paramètres de l'État de Palestine, dont l'établissement fait l'objet d'un consensus mondial. Ces paramètres comprennent des frontières basées sur celles de juin 1967, avec des modifications convenues d'un commun accord entre les parties; l'établissement de Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine et de Jérusalem-Ouest comme capitale d'Israël; et une solution juste et convenue par accord mutuel pour les réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Troisièmement, il conviendrait que la résolution définisse les grandes lignes d'un effort collectif incluant les deux parties aux négociations, les cinq Membres permanents du Conseil, les États arabes intéressés et les autres États clé, afin de contribuer au succès des négociations et de garantir l'application de l'accord. La communauté internationale doit poursuivre sans relâche une solution négociée afin d'éviter toute confrontation supplémentaire et une guerre de religion avec Israël, en particulier au sujet de Jérusalem. Une atmosphère de profond découragement a suscité l'extrémisme d'un côté comme de l'autre, au détriment de toute la région.

14. La communauté internationale a échoué à obtenir d'Israël qu'il respecte le droit international et mette fin à ses activités de peuplement. Pour cette raison, la Palestine a accédé au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. C'est là un moyen légal, pacifique et civilisé d'obtenir d'Israël qu'il réponde de ses activités illégales, qui constituent un obstacle majeur pour les négociations de paix. L'État de Palestine, son peuple et sa direction continueront de coopérer avec les Nations Unies et avec le Comité. Les efforts de la communauté internationale doivent aller plus loin qu'une simple réaffirmation des principes établis; il doit y avoir des progrès concrets vers une solution à deux États.

Point sur les faits nouveaux survenus depuis la réunion précédente du Comité

15. **Le Président** déclare que, depuis la réunion précédente du Comité le 24 novembre 2014, l'Assemblée générale a adopté les quatre résolutions présentées par le Comité, réaffirmant ainsi l'engagement des Nations Unies envers la question de Palestine. Le 18 décembre 2014, le Bureau du Comité a émis une déclaration qui saluait avec faveur la Déclaration du 17 décembre 2014 de la Conférence des Hautes parties contractantes à la quatrième Convention de Genève. Pour finir, lors du débat public organisé par le Conseil de sécurité le 15 janvier 2014, il a fait en sa

qualité de Président du Comité une déclaration sur le point de l'ordre du jour concernant la situation au Moyen-Orient, notamment la question de Palestine.

Projet de programme de travail pour 2015

(A/AC.183/2015/CRP.1)

16. **Le Président**, présentant le projet de programme de travail du Comité pour 2015 (A/AC.183/2015/CRP.1), dit que la section I résume les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième séance, tandis que la section II décrit brièvement les évolutions survenues depuis la présentation du rapport du Comité, en particulier l'expansion ininterrompue des implantations israéliennes, la crise financière qui écrase le gouvernement de la Palestine et ses effets sur la situation humanitaire à Gaza. La section III indique les priorités du Comité, qui consistent à s'attacher à résoudre les obstacles à la paix, tels que la situation à Jérusalem, le blocus de Gaza et le sort des prisonniers politiques palestiniens. La section IV décrit les activités programmées par le Comité et la Division des droits des Palestiniens, qui comprennent des réunions et des conférences, la sortie de publications, un programme de formation pour les fonctionnaires palestiniens et des activités d'information du public. Le Bureau révisera le programme de travail en cours d'année en fonction des besoins.

17. Il considère que le Comité souhaite adopter le projet de programme de travail.

18. *Il en a été décidé ainsi.*

19. **M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) déclare que, ayant été élu membre non permanent du Conseil de sécurité, le Venezuela sera en mesure de promouvoir toute initiative considérée par le Comité comme favorable à l'exercice du droit du peuple palestinien à la souveraineté et à l'autodétermination.

Rapport sur la Conférence internationale des gouvernements locaux et de la société civile à l'appui des droits des Palestiniens, tenue à Séville les 2 et 3 décembre 2014

20. **M. Tanin** (Afghanistan) dit que la Conférence internationale des gouvernements locaux et de la société civile à l'appui des droits des Palestiniens a été organisée par le Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale (FAMSI), le Conseil régional d'Andalousie, l'organisation non gouvernementale Cités

et Gouvernements locaux unis (CGLU) et le Comité; la conférence s'est tenue dans l'enceinte du Parlement de l'Andalousie. Lui-même et M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua), Vice-Présidente, y ont participé pour le compte du Comité. La séance d'ouverture comportait des déclarations du président du Parlement d'Andalousie, du vice-président du Conseil régional d'Andalousie, du président du FAMSI, du président du Réseau des initiatives de coopération décentralisée pour la Palestine, de l'ambassadeur de l'État de Palestine en Espagne et de lui-même. Un représentant du ministère palestinien des affaires étrangères a donné une présentation liminaire sur la stratégie palestinienne aux Nations Unies, notamment au sein du Conseil de sécurité.

21. Quelque 90 participants ont pris part à cette conférence intensément interactive, qui comprenait 5 présentations par des groupes d'experts et 19 intervenants. La CGLU avait annoncé qu'elle convoquerait le premier Forum mondial des gouvernements locaux pour la Palestine en 2015; il avait été demandé au Comité de soutenir cette initiative. Des intervenants ont mis en lumière les initiatives prises par des autorités locales pour aider la Palestine ainsi que leurs propres contributions potentielles au progrès du processus de paix. Au cours des cinq séances, les participants à la conférence ont examiné des questions allant de la coopération décentralisée et du rôle des gouvernements locaux aux problèmes que pose l'utilisation des médias traditionnels et sociaux pour mobiliser le soutien aux droits des Palestiniens. Une séance examinant comment mettre un terme à l'impunité israélienne a évoqué les parallèles entre l'occupation israélienne et l'apartheid; examiné les mécanismes de responsabilisation de l'Union européenne; et identifié des entreprises qui profitent de l'occupation, notamment G4S, une entreprise de services de sécurité privée. Des représentants de la société civile se sont dits préoccupés de ce que G4S est également sous contrat avec les Nations Unies dans d'autres parties du monde. Un groupe d'experts du mouvement « boycott, désinvestissement et sanctions » a débattu de la stratégie consistant à associer les droits des Palestiniens à la lutte pour les droits de l'homme dans le monde et a identifié des tendances progressives en faveur du soutien à la Palestine sur les campus universitaires. Au cours d'une séance portant sur le sort des prisonniers palestiniens dans les centres de détention israéliens, le Comité a été invité à soutenir la campagne pour libérer Marwan Barghouti, dont un émouvant message a été

prononcé pendant la séance de clôture. Les principaux points du débat ont été repris dans la déclaration d'Olive, qui a été adoptée par la conférence.

22. La participation du Comité à la conférence a renforcé sa coopération avec des partenaires essentiels de la société civile et établi des partenariats avec d'autres parties prenantes, notamment des gouvernements et parlements locaux, ainsi que des organisations d'aide humanitaire et de développement internationale. Il recommande que le Comité, par l'intermédiaire de la Division des droits des Palestiniens, entretienne ces relations et fasse participer ces organisations, lorsqu'il y a lieu, à la mise en œuvre de son programme de travail.

**Séminaire des Nations Unies sur l'assistance
au peuple palestinien, qui doit se tenir au Caire
les 23 et 24 février 2015**

23. **Le Président** déclare qu'un programme provisoire du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien a été diffusé au sein du Comité à titre de document de travail. Le Séminaire a pour objectif d'identifier les besoins humanitaires et de développement, tant immédiats qu'à long terme de la bande de Gaza. Le rôle des organisations intergouvernementales, des donateurs bilatéraux et multilatéraux et du secteur privé sera examiné sous ce rapport. Des discussions sont également prévues sur la coordination de l'assistance et les obstacles à la reconstruction. Des experts de réputation internationale, des représentants des États Membres et des États observateurs, des législateurs et des représentants du système des Nations Unies, de la société civile et des médias ont été invités à assister au Séminaire.

La séance est levée à 11 h 5.